

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTBENOIT LE 11 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf, le onze juin, à vingt heures quinze minutes, le conseil municipal de la commune de Montbenoit, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Gilles MAGNIN-FEYSOT, Maire.

La convocation a été faite le 03/06/2019

Etaient présents : Mmes BOUCARD Nathalie, VILLET Joséphine, Mrs BENMEHAL Lucien, MARGUET Jean-Charles, BOURDIN Ludovic

Etaient absent(e)s excusé(e)s : Mmes DUBOIS Marie-Sophie, FERREUX Bénédicte, Mr OUDOTTE Aurélien

Secrétaire de séance : Mme VILLET Joséphine

ORDRE DU JOUR :

- 1) Mise en conformité des statuts de la Communauté de communes de Montbenoit,
- 2) Attribution d'un fonds de concours de la Communauté de communes de Montbenoit dans le cadre des travaux d'aménagement de la traversée du village,
- 3) Projet « Liaisons douces » en lien avec le Syndicat du Pays du Haut-Doubs,
- 4) Aire de jeux, accessibilité et marquages au sol : présentation des devis,
- 5) Longueur voirie communale : position à prendre concernant l'enregistrement,
- 6) Permanence des élus au bureau des guides de l'Abbaye pour la saison 2019,
- 7) Syndicat du Pays de Montbenoit : travaux Abbaye, effectifs scolaires, personnels,
- 8) Questions diverses.

→ Point N° 1 - Mise en conformité des statuts de la Communauté de communes de Montbenoit

Comme évoqué lors du conseil communautaire de la Communauté de communes de Montbenoit du 08 avril dernier, il convient de procéder à la mise en conformité des statuts de la Communauté de communes de Montbenoit, en application de la Loi NOTRE du 07 août 2015.

Il s'agit de réécrire les compétences obligatoires et optionnelles conformément à l'article 5214-16 du C.G.C.T.

La Communauté de communes demande aux communes membres de se prononcer quant aux modifications statutaires relatives aux compétences de la Communauté de communes.

L'exposé du Maire entendu, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal se prononce favorablement, à l'unanimité, sur ces modifications (**DCM N° 01-06-2019**).

→ Point N° 2 - Attribution d'un fonds de concours de la Communauté de communes de Montbenoit dans le cadre des travaux d'aménagement de la traversée du village :

M. le Maire informe le conseil municipal que, la Communauté de communes de Montbenoit, dans le cadre de ses actions de soutien au développement local et à la

valorisation du cadre de vie à destination des communes membres de la Communauté de communes de Montbenoît, a décidé d'attribuer un fonds de concours d'un montant de 31 770 Euros au titre des travaux d'aménagement et de requalification du centre-bourg. Par conséquent, une convention doit être signée entre la Communauté de communes et la commune de Montbenoît et une délibération doit être prise.

Le conseil municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement et donne tout pouvoir au Maire pour signer la convention (DCM N° 02-06-2019).

→ **Point N° 3 - Projet «Liaisons douces» en lien avec le Syndicat du Pays du Haut-Doubs :**

Suite au projet «Liaisons douces» - projet qui a pour finalité de relier le haut du village au bas du village et de favoriser le déplacement piétonnier des habitants, et ce en toute sécurité, le Syndicat Mixte du Pays du Haut-Doubs, dans le cadre des contrats de territoires, nous invite à remplir une demande de financement pour début juillet. La commune est dans l'attente de devis et prendra une délibération (DCM N° 03-06-2019).

→ **Point N° 4 – Aire de jeux, accessibilité et marquages au sol : présentation des devis :**

➤ Aire de jeux : renouvellement des jeux pour enfants, remise à neuf de la structure. Deux devis sont présentés au conseil municipal : le devis de la société RPS est validé par le conseil pour un montant de 28 884 €.

Des dossiers de demandes de subventions seront faits auprès de la CAF et de la Communauté de communes de Montbenoît.

→ **Point N° 5 - Longueur voirie communale : position à prendre concernant l'enregistrement :**

Afin de finaliser ce dossier de classement de la voirie communale, il convient de délibérer (DCM N° 04-06-2019).

Ce classement rentre en compte dans le calcul de la DGF de la commune.

Deux types de voies sont à considérer :

- Les voies communales (accès aux habitations),
- Les chemins ruraux (cheminement piétons).

→ **Point N° 6 - Permanence des élus au bureau des guides de l'Abbaye pour la saison 2019 :**

Les élus, comme chaque année, tiennent une permanence au bureau des guides pour les visites de l'Abbaye. Pour la commune de Montbenoît, les permanences, cette année, ont lieu les 13 et 14 juillet et les 03 et 04 août.

Heures	Samedi 13/07	Dimanche 14/07	Samedi 03/08	Dimanche 04/08
10h-12h	DUBOIS MS	OUDOTTE A	VILLET J	BOUCARD N
14h-16h	FERREUX B	OUDOTTE A	MARGUET JC	MAGNIN-FEYSOT G
16h-18h	MARGUET JC	BOURDIN L	BENMEHAL L	BENMEHAL L

→ Point N° 7 – Syndicat du Pays de Montbenoit : travaux Abbaye, effectifs scolaires, personnels :

M. le Maire informe le conseil municipal de différents points abordés au Syndicat du Pays de Montbenoit :

- Rentrée des classes à l'école intercommunale du pays de Montbenoit :
 - effectif prévu : 235 élèves,
 - 2 postes et demi sont prévus en tant qu'ATSEM

Une réorganisation de personnel est en cours suite à un départ en retraite.

- Travaux Abbaye : la consultation auprès des entreprises est en cours. L'ouverture des plis est prévue mi-juillet. Le planning des travaux sera affiné avec l'entreprise en charge des travaux.

→ Point N° 8 – Questions diverses :

- Il convient de prendre une délibération modificative pour réduire le montant des dépenses imprévues dans chaque section pour atteindre les 7,5 % prévus. Le conseil municipal décide de réduire les montants en dépenses imprévues comme suit :

- Section de fonctionnement : 3 713 € (au lieu de 10 000 €)
- Section d'investissement : 3 852 € (au lieu de 20 318,90 €)

Concernant les surplus, ils ne sont pas affectés à d'autres chapitres et le budget est laissé en suréquilibre. Une délibération est prise en ce sens (**DCM N° 05-06-2019**).

- Concernant les travaux de la traversée du village, Mme CHABOT, architecte en chef de l'ABF, a validé l'échantillon concernant le revêtement des trottoirs dans la partie centre-bourg, ainsi que les plans du parking.

- Concernant la taxe sur la publicité extérieure, une proposition de réunion avec les services concernés de l'Etat est fixée au 24/06/19.

- Suite à l'envoi d'un courrier de l'AMF concernant le projet de loi de l'Etat relatif à l'organisation et à la transformation du système de santé et qui comporte de nombreuses dispositions impactant les communes et intercommunalité, l'AMF demande aux communes qui le souhaitent de faire adopter le modèle de vœu commun présentant les principes de valeurs devant guider les évolutions du système de santé. Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette motion (**DCM N° 06-06-2019**).

- Terrain dit «la Patinoire » : la commune étudie la possibilité d'acquérir la parcelle appartenant à M. et Mme BOLE Bernard, parcelle située au cœur du village. Cette acquisition permettrait de favoriser le stationnement de véhicules durant les manifestations.

La séance est levée à 22h15
Le compte rendu a été affiché le 24/06/2019

Le Maire,
Gilles MAGNIN-FEYSOT

